



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



# Appel à propositions

---

**POEC : Préparation à l'entrée en formation de cuisinier**

**Contact :**

**Marine PALLAS, Chargée de projet Ingénierie**

**OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine**

[Marine.pallas@opco-sante.fr](mailto:Marine.pallas@opco-sante.fr)

**Stéphanie CAMI, Conseillère Emploi Formation OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine**

[Stephanie.cami@opco-sante.fr](mailto:Stephanie.cami@opco-sante.fr)

**Date limite de réponse : Mardi 15 septembre 2020**

## 1. Objet de la consultation

---

Le présent appel à propositions a pour objet la sélection d'un prestataire en capacité de réaliser et de concevoir une prestation de validation de projet et de formation opérationnelle à destination des demandeurs d'emploi.

Cet appel à propositions s'inscrit dans le cadre du dispositif POEC qui vise à se former et à remettre à niveau des demandeurs d'emploi souhaitant **se préparer à l'entrée en formation de cuisinier**. A ce titre, les demandeurs peuvent bénéficier du Plan d'Investissement de Compétences et du pilotage porté par Pôle Emploi. Le financement de ces POEC est opéré par l'Etat dans le cadre du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

## 2. Contexte et Enjeux

---

### 2.1 Présentation de l'OPCO Santé

Suite à l'agrément donné par le Ministère du Travail le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'OPCO Santé est l'opérateur de compétences du secteur privé de la santé.

L'OPCO Santé comprend 4 secteurs :

- **le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** : ce secteur rassemble les conventions collectives suivantes CCN 51, CCN 66, CCN 65, CCN des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, CCN Unicancer et l'Accord d'entreprise Croix Rouge Française.

Ce secteur rassemble 7 200 associations, fondations, congrégations qui emploient 785 000 salariés et accompagnent 108 000 travailleurs handicapés d'ESAT.

- **le secteur de la santé au travail interentreprises** Ce sont 240 services répartis nationalement qui emploient 17200 salariés.
- **le secteur de l'hospitalisation privée** : qui rassemble les établissements privés de santé, soit 1000 cliniques et hôpitaux privés qui emploient 159 800 salariés. Ainsi que les acteurs privés français regroupant 2400 établissements (EHPAD, Résidences Services Seniors et de soins à domicile...) qui emploient 120 000 salariés.
- **le secteur du thermalisme** qui rassemble 61 entreprises qui emploient 4700 salariés

L'OPCO Santé est géré par un conseil d'administration paritaire composé de la FEHAP, la FHP, NEXEM, le SYNERPA, UNICANCER, PRESANCE et UNISS et de trois organisations représentatives de salariés : CFTD, CGT et FO

Les missions de l'OPCO sont :

- d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- d'apporter un appui technique aux branches professionnelles, notamment, pour établir la GPEC des secteurs d'activités qu'elles couvrent et les accompagner dans leur mission de certification
- d'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle

- d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité
- de promouvoir les modalités de formation issues de la Réforme, et précisées par décret, auprès des entreprises, c'est à dire la possibilité de réaliser les actions tout en partie à distance ou en situation de travail.

Organisme à vocation nationale, l'OPCO Santé est structuré au périmètre de la Région Nouvelle-Aquitaine et bénéficie d'une implantation en 3 sites répartis sur les 3 ex-territoires (Bruges pour l'Aquitaine, Niort pour Poitou-Charentes et Limoges pour le Limousin).

**Au total, l'OPCO Santé représente 11 000 entreprises et plus d'1 million de salariés.**

## 2.2 Contexte et finalités de l'appel à propositions

Cadre réglementaire de la POEC :

La POE collective a été créée par la loi Cherpion du 28 juillet 2011 ; Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche ou par le conseil d'administration d'un opérateur de compétences (OPCO).

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de **400 heures incluant**, une (des) période (s) d'application en entreprise.

Le texte de loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail qui peut être conclu est :

- Un contrat à durée indéterminée (dont contrat de professionnalisation)
- Un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 12 mois (dont contrat de professionnalisation)
- Un contrat d'apprentissage

Dans ce contexte, le projet a pour objectifs généraux de :

- Proposer une solution formative adaptée de proximité et de qualité pour répondre aux besoins recensés sur les territoires (difficultés de recrutement, d'attractivité)
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification et proposer un accompagnement individualisé tout au long de la formation pour optimiser les chances de réussite et lever les freins.
- Acquérir des connaissances et des compétences permettant d'accéder à une formation de cuisinier ou d'agent de restauration au sein d'une structure relevant du champ de la Santé Privée.

## 2.3 Périmètre du marché et publics cibles

Numérotation du lot	Intitulé du lot	Nombre d'attributaires par lot
---------------------	-----------------	--------------------------------

Lot 1	Bordeaux (33)	1 attributaire
-------	---------------	----------------

Le prestataire de formation sélectionné par l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine s'engage à mettre en œuvre l'action auprès des adhérents de l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine sur le lot géographique où il a été retenu.

**L'acheteur de la prestation est la délégation régionale Nouvelle-Aquitaine de l'OPCO Santé.**

Nous estimons que chacun des modules doit constituer le parcours de préparation opérationnelle à l'emploi d'une durée totale maximum de **400 heures de formation dont les périodes d'immersion en entreprise devant se dérouler sur 1/3 maximum de la prestation et de manière privilégiée, en début ou milieu de parcours.**

Le projet cible les demandeurs d'emploi de l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

Cet appel à propositions s'appuie sur le diagnostic suivant :

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'OPCO Santé est l'opérateur de compétences du secteur privé de la santé et recouvre notamment le champ de l'accompagnement des personnes âgées, représentant 22% (en nombre d'ETP) du poids total au sein de l'OPCO Santé. Environ 3 000 structures et 6 000 établissements relèvent du secteur privé à but non lucratif et commercial, près de 190 000 salariés œuvrent auprès des personnes âgées.

Comme dans le secteur associatif, l'ensemble des établissements et services constatent des évolutions majeures en cours et à venir :

- une arrivée de plus en plus tardive, une dépendance de plus en plus importante et surtout des pathologies nouvelles (démence, Alzheimer) nécessitant la qualification et la formation des salariés qui doivent gérer au mieux ces nouveaux publics.
- un besoin de communiquer notamment pour enrayer les effets néfastes de l'EHPAD bashing, faire connaître et valoriser le projet de l'établissement en appuyant sur les valeurs et les spécificités de l'établissement afin de se différencier.
- Par les autorités publiques et par la concurrence qui implique, pour un certain nombre d'acteurs, une évolution de l'offre de services vers une montée en gamme et/ou une spécialisation.

Particulièrement vrai dans la Branche de l'Hospitalisation Privée, les établissements et services du champ médico-social développent des services à haute valeur ajoutée avec les services hôteliers notamment et multiplient les coups de projecteur afin de faire connaître et valoriser les professions liées à la cuisine collective dans les EHPAD et contribuer à l'attractivité et au dynamisme de ce secteur d'activité.

Le/La cuisinier(e) est chargé(e) de participer à la confection, la production et la préparation des plats, en respectant les différents régimes et textures spécifiques. Il participe au nettoyage et au rangement de la cuisine et s'assure du respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Profession essentielle dans les établissements et résidences, la restauration constitue une part importante dans la prise en charge de la personne âgée. En plus de lutter contre la dénutrition, la restauration offre des moments de **convivialité**, **préserve l'autonomie** et contribue au **bien-être** des résidents.

La dénutrition chez les patients âgés est un vrai problème de santé publique, avec des prévalences évaluées entre 4 et 10 % à domicile, entre 15 et 40 % en institution et entre 30 et 70 % en établissement de santé (chiffre de l'ARS Aura).

### Objectifs de la consultation

Pour répondre aux enjeux précédemment cités, l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine souhaite sélectionner un (des) prestataire (s) de formation en capacité de :

- Articuler les orientations stratégiques de l'OPCO avec les orientations régionales en matière de développement de l'emploi et de la formation
- Appuyer la formalisation d'expérimentations au plus proche des territoires pour répondre à une orientation des financements sur les formations sanitaires et sociales, et en particulier sur le métier de cuisinier au sein d'une structure médico-sociale.

## **3. Prestations et productions attendues**

---

### **3.1 Conception pédagogique des actions de formation**

Le prestataire proposera des parcours de formation permettant l'acquisition ou le développement des compétences socles visant la préparation à l'entrée en formation de cuisinier.

Il est recommandé également d'intégrer aux parcours aussi souvent que possible des périodes d'immersion en entreprise **devant se dérouler sur 1/3 maximum de la prestation et de manière privilégiée, en début ou milieu de parcours.**

Un référent social du dispositif POEC sera demandé pour accompagner les demandeurs d'emploi dans le suivi des modules de formation, leurs éventuelles difficultés et questions au cours du parcours de formation.

Un test de positionnement à l'entrée en formation sera systématiquement réalisé par les organismes de formation pour évaluer le niveau des candidats en compréhension orale et écrite de la langue française et le cas échéant proposer au candidat une formation sur les compétences clés complémentaires.

Il est rappelé que les candidats devront être âgés de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours.

### Les objectifs principaux de la POEC sont :

- L'acquisition ou le développement des compétences socles visant l'accès à la formation de cuisinier ou d'agent de restauration au sein d'une structure relevant du champ de la Santé Privée.

Une programmation des actions de formation sera également proposée, précisant les parcours, le lieu de formation et le nombre de stagiaires potentiels ainsi qu'un calendrier prévisionnel.

A ce titre, l'organisme prestataire décrira dans sa proposition : le programme détaillé de la formation proposée, les pré-requis exigés, les méthodes pédagogiques envisagées.

Le prestataire de formation est attendu par l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine sur sa capacité à proposer des modalités de formation innovantes (Présentiel, FOAD, AFEST,...) adaptées à la présente commande. Les parcours pourront panacher les modalités et ils ne pourront en aucun cas être proposés en 100% à distance. La formation devra obligatoirement comporter des temps de regroupement en présentiel.

La formation devra inclure les modules suivants :

## **Module 1 : Connaissance des Etablissements et services médico-sociaux**

**Compétence** : Avoir les connaissances fondamentales de l'environnement ESMS

**Objectifs de formation** :

Axe 1 : Découverte du secteur sanitaire, social, et médico-social, ses métiers et filières professionnelles

- Comprendre de manière générale l'organisation des entreprises et associations du secteur, leurs valeurs et leurs conditions d'exercices particulières propre au secteur (travail de nuit, horaires décalés)
- Connaître les structures médico-sociales et sanitaires : EHPAD, Services hospitaliers, foyers d'accueil...
- Connaître les services médico-sociaux : USLD, LAM...
- Etre capable d'identifier les différents métiers des établissements (ASH, AS, IDE, AES, ES, Directeur...), leurs domaines de responsabilités (limites) et interactions

Axe 2 : Connaissance des publics accueillis et bases de la posture professionnelles du soignant

- Connaître les principales caractéristiques des publics accueillis dans ces structures et leurs familles : personnes âgées, personnes handicapées, personnes présentant des troubles psychiques

## **Module 2: Découverte du métier de cuisinier et de son environnement de travail**

**Compétence** : Découvrir et expérimenter le métier de cuisinier dans le cadre d'un environnement de travail adapté

**Objectifs de formation** :

- Connaître les tenues réglementaires à porter dans le cadre de l'activité professionnelle de cuisinier
- Acquérir un ensemble de technique requise pour la production culinaire au sein d'une structure médico-sociale
- Avoir des premières notions d'éthique et de bientraitance
- Savoir adopter un comportement approprié et bienveillant avec les usagers
- Etre sensibilisé aux principes du développement durable dans le secteur professionnel visé

## **Module 3 : Hygiène et Sécurité**

**Compétence :** Connaître et respecter les principes de base en matière d'hygiène et de sécurité en cuisine.

### **Objectifs de formation :**

- Définir la notion d'hygiène alimentaire
- Enumérer les principaux facteurs de risques
- Connaître et savoir appliquer la réglementation HACCP
- Connaître le plan de maîtrise sanitaire (PMS) et le mettre en application,
- Respecter les règles d'hygiène dans le cadre de la gestion des produits culinaires (approvisionnement, réception, stockage, conservation...)

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des directives gouvernementales, le prestataire de formation prêtera particulièrement une attention au développement de compétences en termes d'hygiène, gestes barrières, et dans la gestion de résidents/patients suspectés ou confirmés COVID19...

### **Période d'immersion**

Lors de la période d'immersion en entreprise dans la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, l'organisme de formation s'engage à assurer le suivi pédagogique du stagiaire en tant que tuteur externe.

L'organisme de formation proposera un modèle de convention de stage à l'entreprise.

### **Le Permis de Conduire (optionnel)**

Il est à noter que le permis B est très souvent un sésame pour l'emploi. Le coût du Permis de conduire sera inclus dans la prestation.

Un partenariat pourrait donc être ainsi envisagé avec une auto école. Cette mesure s'adresserait aux demandeurs d'emploi inscrits dans la POEC pour lesquels l'obtention du Permis B s'inscrit dans la réalisation de leur projet professionnel.

### **Suivi du devenir des bénéficiaires**

L'organisme de formation aura pour mission d'accompagner le parcours professionnel des candidats, soutenir leur motivation pour le secteur, assurer un suivi et un accompagnement pendant la formation et donner des perspectives à l'issue.

L'organisme sera chargé de solliciter et d'informer des entreprises sur les candidats proposés. Le prestataire s'engageant à assurer un suivi de placement du stagiaire à

l'issue de la POEC et à six mois, et en rendre compte à l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine.

La proposition détaillera les mesures que le prestataire engagera pour :

- Favoriser les sorties vers l'emploi telles que définies par la loi :
  - un contrat à durée indéterminée (dont contrat de professionnalisation)
  - un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de douze mois (dont contrat de professionnalisation)
  - un contrat d'apprentissage
- Réaliser les enquêtes à la sortie et à six mois dont les résultats seront transmis à l'OPCO Santé :
  - en utilisant l'outil prévu à cet effet,
  - en incitant le bénéficiaire de la formation à renseigner directement en ligne les enquêtes qui lui sont adressées sur sa boîte mail (questionnaire de sortie et à six mois).

## **3.2 Evaluation et attestation de compétences**

Tout au long de la formation et à l'issue de la formation, les compétences acquises feront l'objet d'une évaluation. Les compétences acquises feront l'objet d'une attestation décrivant les compétences évaluées et validées, facilitant ainsi leur valorisation par les candidats.

# **4. Cadre d'intervention**

---

## **4.1 Obligations réglementaires**

Les modalités de la gestion administrative des actions sont celles déterminées par l'OPCO Santé, les financeurs et les partenaires du projet ainsi que Pôle Emploi.

La traçabilité des heures de formation des stagiaires se fait par le biais de feuilles d'émargement signées à la demi-journée. Un modèle de feuille d'émargement conforme peut être fourni au prestataire retenu avant le démarrage de l'action.

Le prestataire retenu doit :

- Informer les stagiaires que l'action de formation s'inscrit dans le cadre du dispositif « Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) » dans le cadre du PIC 2020.
- Apposer les logos des financeurs sur l'ensemble des documents. Les logos de l'OPCO Santé, Pôle Emploi doivent figurer sur les documents utilisés dans le cadre de cette action : convention, feuilles d'émargement, attestation de formation, bilans notamment.

L'organisme prestataire est susceptible d'être soumis à un contrôle par les comités de pilotage et les organes nationaux de contrôle, au même titre que l'OPCO Santé, gestionnaire et notamment dans le cadre de visites sur place.

Pendant le déroulement des sessions, le prestataire de formation est tenu de donner libre accès aux locaux utilisés à tout représentant du service gestionnaire de l'Etat mandaté dans le cadre de visites sur place y compris en cas de visite inopinée.

Le prestataire devra mettre à disposition les informations nécessaires au renseignement des indicateurs de réalisation et de résultat.

En sus de la collecte des feuilles d'émargements, le prestataire de formation doit assurer un suivi individuel des stagiaires permettant le renseignement des indicateurs de réalisation, et des résultats des actions de formation de la POEC via un questionnaire de recueil des données des stagiaires.

Ces éléments sont nécessairement fournis au démarrage de l'action.

**Pour respecter les engagements vis-à-vis de Pôle Emploi, le prestataire devra plus précisément :**

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion d'information et le nombre de places;
- le respect de ses obligations de communication à Pôle emploi des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'appliquetif KAIROS [interface d'échange dématérialisé entre Pôle emploi et l'organisme de formation].

#### **4.2 Contraintes financières**

Il est demandé au prestataire de faire une proposition de coût de formation à porter sur un coût horaire et par personne.

Le prestataire indiquera de manière très précise le prix en euros HT et TTC de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges.

#### **4.3 Pilotage de la performance des prestataires**

- Le contrôle de service fait (avant paiement) porte sur l'exhaustivité des actions de formation financées par l'OPCO Santé
- Le contrôle qualité des organismes de formation (après paiement) est ciblé sur un échantillon de prestataires de formation

Indépendamment de ces deux niveaux de contrôle, l'OPCO Santé a souhaité dans le cadre du dispositif, mettre en place un comité de pilotage de la performance du ou des prestataires sélectionnés.

Pour ce faire les indicateurs suivants ont été définis : nombre de bénéficiaires à valider le projet de s'inscrire dans la POEC, nombre de contrats de travail signés à 6 mois après la formation,...

Ces indicateurs seront suivis dans le cadre de la mise en place de bilans intermédiaires et finaux.

## 5. Cadre d'intervention

---

### 5.1 Principes généraux

L'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine s'engage à garder confidentielles les propositions reçues. Il se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues. Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

En fonction des propositions reçues et recevables, l'OPCO Santé se réserve le droit de négocier avec les candidats (sans que cela ne soit automatique).

Au cas où l'appel à propositions serait considéré comme infructueux, l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de recourir à un marché public négocié sans publicité, ni mise en concurrence.

L'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine n'est engagé qu'après notification écrite au(x) prestataire(s) retenu de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées dans la convention de formation.

Les candidats non retenus qui estimeraient constater une irrégularité dans la mesure de la présente procédure d'achat adaptée ont la possibilité de déposer leur contestation par courrier en recommandé avec accusé de réception, dans les 15 jours qui suivent la notification de la décision de la commission de sélection du marché.

### 5.2 Etapes et calendrier de la sélection

Période/échéance	Etape
15/07/2020	Lancement de l'appel à propositions : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels d'offres sur le site internet de l'OPCO Santé
15/09/2020	Date limite de réception des propositions

### 5.3 Critères de sélection

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

Les propositions déclarées recevables seront examinées au regard des critères suivants :

- Pertinence de la réponse
- Compétences et expériences
- Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement
- Sourcing des stagiaires
- Suivi post POEC
- Ancrage territorial et connaissance du métier de cuisinier dans le secteur de la santé privée.
- Capacité du prestataire à dispenser une formation de qualité
- Coût

## 5.4 Modalités de conventionnement

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du projet, une convention sera signée entre le prestataire et l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine.

Ce contrat intégrera le présent cahier des charges, ainsi que la proposition du candidat acceptée (notification). Il détaillera par ailleurs les engagements réciproques des deux parties, et notamment les modalités de facturation et de paiement, de suivi et évaluation des actions de formation...

## 6. Modalités de réponse

### 6.1 Dimensionnement du projet

Cet appel à propositions a pour objectif de mettre à disposition des demandeurs d'emploi, une offre de formation permettant de se préparer à l'entrée en formation de cuisinier.

<b>Préparer l'entrée en formation de cuisinier</b>	
Public Visé	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non
Effectif	Groupe de 8 à 15 personnes
Durée estimée de la POEC (en heures/stagiaires)	Le nombre d'heures est donné approximativement. L'organisme de formation peut articuler et revoir la répartition selon sa cohérence argumentée.  <b>Dans tous les cas, le nombre d'heures de la POEC ne peut dépasser les 400 heures (tout compris)</b>
Lieu de formation	Bordeaux (33)
Période de réalisation	A compter de la notification avec un engagement à réaliser au plus tard le 31 mars 2020
Coût horaire par stagiaire plafonné	Le coût horaire par stagiaire (comprenant l'ingénierie, le suivi en entreprise, la coordination, le sourcing, la co-animation avec Pôle Emploi des réunions d'information collective, et le cas échéants, la passation du permis de conduire par les non détenteurs). Il conviendra de faire une double proposition tarifaire selon que le bénéficiaire ait le permis de conduire ou pas.

### 6.2 Dossier de candidature

La proposition technique et financière devra comprendre les éléments suivants :

- Une fiche de présentation du prestataire
- Les objectifs généraux de la prestation
- Le déroulement de la prestation
- Les moyens humains et les références du prestataire
- La proposition de tarification unitaire (par stagiaire)
- Les lieux de formation
- L'ensemble des pièces justificatives demandées, notamment concernant les critères qualité

La proposition devra être adressée sous format électronique par e-mail à :

Marine PALLAS, Chargée de projet Ingénierie OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine -  
[marine.pallas@opco-sante.fr](mailto:marine.pallas@opco-sante.fr)

Stéphanie CAMI, Conseillère Emploi Formation OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine  
[Stephanie.cami@opco-sante.fr](mailto:Stephanie.cami@opco-sante.fr)